

BULLETIN D'INSCRIPTION SECTION SPORT
POUR LA SAISON 2023-2024
Enfants nés entre 2007 et 2012

Nom du jeune : Prénom :

Comprends : l'adhésion, la licence et les frais de matériel , déplacement ...

Total : 135 €, réglé par 65 €, la première année réglé par

Jour d'entraînement : Mercredi Après - midi et/ou samedi matin

Je déclare être informé que :

- Je bénéficie, dans le cadre de ma licence fédérale, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la F.F.C.V
- La licence ne comprend aucune garantie d'assurance de personne
- Qu'il est de mon intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de mon choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive ou celle de mon enfant l'exposer
- Que votre matériel ne bénéficie d'aucune couverture d'assurance.

REGLEMENT de la section SPORT

Objectif de la section :

« Améliorer sa performance en compétition et/ou progresser afin dans la pratique jusqu'à l'obtention du niveau 5 »

Condition d'accès : - Résider dans la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

- Avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire d'auto-évaluation de santé ou à défaut fournir un **certificat médical** de non contre- Indication à la pratique du Char à Voile

Niveau requis : autonomie complète (niveau 2 acquis pour les compétiteurs, niveau 3 pour les non-compétiteurs)

Assiduité : les enfants absents pendant 3 séances consécutives sans motif pourront être exclus

Âges : nés en année N-10 à N-14, (Catégorie minime à cadet)

Jours de pratique :

Entraînements : les séances peuvent avoir lieu le mercredi après-midi, samedi matin ou après-midi et à d'autres moments de la semaine pour les entraînements de l'équipe compétition.

En cas d'annulation ou de déplacement d'une séance, les jeunes seront avertis par SMS

Période de fonctionnement : Du 1^{er} septembre au 30 juin, selon programme

Équipement : vêtements de rechange et Chaussures fermées obligatoires à prévoir pour le char à voile et le kayak. Combinaison et gants à prévoir par le jeune. Casque prêté par le club sauf pour les pilotes compétitions.

Compétition :

Sur sélection avec signature d'une convention avec le pilote/ les parents/le club

La convention reprend l'assiduité aux entraînements et aux compétitions, la participation des parents aux déplacements et aux manifestations, l'éventuelle aide du pilote, le prêt d'un char à voile...

Le coût d'inscription aux compétitions est forfaitaire, le pilote règle sa participation en début de saison

En cas de manque de vent, :

D'autres activités pourront être proposées en fonction du temps, si l'activité proposée est le kayak de mer et le pédalo, dans ce cas les jeunes n'ayant pas d'autorisation parentale pour ces activités devront repartir avec leurs parents.

Vestiaires : Les jeunes ne sont pas surveillés avant et après le temps de séance, ni dans les espaces de vestiaires, nous recommandons aux parents d'amener les enfants déjà équipés.

Horaires : Un enfant arrivé en retard devra être emmené sur la plage par les parents, le moniteur pourra le refuser si le retard est trop important, ou si le groupe est parti sur une autre zone de pratique

Signature du responsable

Avec la mention « lu et approuvé »

BULLETIN D'ADHESION AU CLUB **POUR LA SAISON 2023-2024** C.V.B

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal : Ville :

Email du pilote : @

Email du parents : @

1^{er} contact portable : 06 / Mère Père pilote

2^{ème} contact portable : 06 / Mère Père pilote

3^{ème} contact : Mère Père pilote

Problème de santé ou allergies que vous souhaitez communiquer :

Adhésion : 20 € compris dans l'inscription annuelle

Je déclare avoir pris connaissance

- du **règlement intérieur du cvb** (téléchargeable sur le site du cvb dans l'espace téléchargement) et du règlement spécifique de la section dans laquelle vous vous êtes inscrite.
- du **questionnaire d'auto-évaluation de santé** (téléchargeable sur le site du cvb dans l'espace téléchargement)
- du **fait que ma licence ne me couvre qu'en responsabilité civile**, il est donc fortement conseillé de souscrire à une assurance individuel accident (ex : garantie des accidents de la vie ..)

Date et signature du tuteur légal, précédé de la mention « lu et approuvé » :

Autorisations parentales

Je soussigné, tuteur légal de

Je déclare avoir pris connaissance

- du **règlement intérieur du cvb** (téléchargeable sur le site du cvb dans l'espace téléchargement) et du règlement spécifique de la section dans laquelle vous vous êtes inscrite, notamment sur la surveillance des mineurs et m'engage à le respecter et à le faire respecter par mon enfant
- du **questionnaire d'auto-évaluation de santé** (téléchargeable sur le site du cvb dans l'espace téléchargement)
- du **fait que ma licence ne me couvre qu'en responsabilité civile**, il est donc fortement conseillé de souscrire à une assurance individuel accident (ex : garantie des accidents de la vie ..)

Autorise mon enfant à

- Pratiquer le char à voile ainsi que toutes les activités environnementales, activités nautiques et autres activités sportives diverses de remplacement et l'autorise mon enfant à pratiquer en autonomie le char à voile si son niveau lui permet
- Participer aux sorties et déplacements organisés par le club (par minibus 9 places) ou à pied vers Nausicaa ou la plage
- Être photographié ou filmé dans le cadre des activités sportives proposées par le club (pour la promotion ou l'affichage...)

Autorise le club

- à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident, en cas d'hospitalisation, je souhaite que mon enfant soit transporté
à l'Hôpital à la Clinique (barrer la mention inutile).

Autorise ou n'autorise pas mon enfant à traverser seul la route, à aller et venir dans la base sans surveillance

Date et signature du tuteur légal, précédé de la mention « lu et approuvé » :